

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG**1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit****BRIGG**Code GIFAP : SC (suspension concentrée)
200 g/l de boscalid et 200 g/l de dimoxystrobine**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Fongicide pour le traitement du colza.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéPHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
2, rue Claude Chappe
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr**1.4. Numéro de téléphone d'urgence**0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange**

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4 Cancérogénicité, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Mention de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H332 : Nocif par inhalation. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage**Pictogrammes SGH****Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mention de dangerH302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 : Nocif par inhalation.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**Conseil de prudence Prévention**P261 Eviter de respirer les brouillards / vapeurs.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée ; consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée ; consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	17,9	149961-52-4	Dimoxystrobine (ISO); (E)-2-(méthoxyimino)-N-méthyl-2-[.alpha.-(2,5-xylyloxy)-o-tolyl]acétamide
2	17,9	188425-85-6	Boscalid : 3-Pyridinecarboxamide, 2-chloro-N-(4'-chloro[1,1'-biphenyl]-2-yl)-
3	< 5	-	Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium
4	< 10	57-55-6	Propane-1,2-diol

Numéro	N° REACH	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008
1			SGH07, SGH08, SGH09	H332, H351, H361d, H400, H410
2			SGH09	H411
3			SGH07	H319, H412
4	01-2119456809-23		-	-

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation Mettre au repos à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement la peau au savon et à l'eau.

Yeux Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau (pendant 15 mn). Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire 200-300 ml d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique et composé organo-chloré.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats (contre les agents chimiques) et une protection pour les yeux / le visage.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que sable, sciure, liant universel, Kieselguhr. Pour les grosses quantités, endiguer, pomper dans des fûts. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8. Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Prévention des incendies et explosions

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température minimale : 0°C

Température maximale : 40°C

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Protection individuelle :

Respiratoire

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

Mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166) ou un masque de protection.

Peau et corps

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG

Autre information, pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques, porter :

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage:

Pour protéger l'opérateur porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, des bottes, un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation. Porter un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement.

- Pendant l'application:

Porter une combinaison de travail et des gants en nitrile (voir ci-dessus) si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, suspension
Couleur	Blanc
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé car nocif par inhalation
pH	env. 5 - 7 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C) (sous forme de suspension)
Point de fusion / point de congélation	env. -3,5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition. (DIN EN 22719; ISO 2719)
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas facilement inflammable (Directive 92/69/CEE, A.12)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	env. 1,12 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Dispersible
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	> 600 °C
Température de décomposition	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique	41,1 mPa.s (20 °C, 100 1/s) (OECD 114)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes	Non comburant (UN Test O.2 (oxidizing liquids))

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur le stockage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nom	BRIGG
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 500 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)
DL50 Voie cutanée	Rat : > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE). Aucune mortalité n'a été constatée.
CL50 Voie inhalatoire (4h)	Rat : env. > 3,94 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE). Test réalisé avec un aérosol.
Irritation	
Peau	Lapin : Non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
Yeux	Lapin : Irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
Sensibilisation	Cobaye : A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)
Autres informations toxicologiques	<p>Dimoxystrobine (substance active)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cancérogénicité: Effet cancérigène possible en expérimentation animale. - Tératogénicité : Effet néfaste sur le développement/tératogène. - Dose répétée et organe cible : effets adaptatifs. <p>Boscalid (substance active)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cancérogénicité: La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérigène. - Dose répétée et organe cible : effets adaptatifs. <p>Autres constituants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutagénicité des cellules germinales: aucune indication pour un potentiel génotoxique. - Etude de reproduction : Pas d'altération de la fertilité.

En se basant sur les données disponibles, la préparation requiert un classement car elle est nocive en cas d'ingestion (H302) et par inhalation (H332), peut provoquer une allergie cutanée (H317), est susceptible de provoquer le cancer (H351) et de nuire au fœtus (H361d).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nom	BRIGG
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 0,22 mg/l (EPA 72-1, statique)
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>): 0,21 mg/l (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)
Algues	Toxicité aiguë, 96h-CER50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>): 0,264 mg/l (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Dimoxystrobine (substance active)
Dégradation biotique	Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).
Nom	Boscalid (substance active)
Dégradation biotique	Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Dimoxystrobine (substance active)
	Facteur de Bioconcentration : BCFk = 48 (<i>Oncorhynchus sp.</i>). Ne s'accumule pas dans les organismes.
Nom	Boscalid (substance active)
	Facteur de Bioconcentration : BCFk = 57 - 70 (28 j, <i>Oncorhynchus mykiss</i>). Ne s'accumule pas dans les organismes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG**12.4. Mobilité dans le sol****Nom****Adsorption sur les sols****Dimoxystrobine (substance active)**

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Nom**Adsorption sur les sols****Boscalid (substance active)**

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport terrestre : ADR / RID****Transport fluvial : ADN****Transport maritime : IMO / IMDG****Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR****14.1. Numéro ONU**

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
(Contient du dimoxystrobine, boscalid)

IMO / IMDG / ICAO-TI

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

/ IATA-DGR :

(Contains : dimoxystrobin, boscalid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG - Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques proposées pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BRIGG

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : non applicable dans le cas d'une création.

Source des données : FDS ref ID Nr. 30614342/SDS_CPA_FR/FR

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
